

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le dix-neuf du mois de juin 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de DIGNE-LES-BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024
Séance du 26 juin 2024

N°04

**Objet : Travaux Centre Culturel
Simone Signoret - Proposition
d'indemnisation de l'association
le cinématographe pour la
période du 27 avril 2024 au 9
mai 2024**

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n° 3), COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29), DEORSOLA Jean-Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n° 7), TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BOYER Christian a donné pouvoir à SUAU Pierre

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à KUHN Francis
AUZET Guy a donné pouvoir à ISOARD Christian
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CHALVET Gilles a donné pouvoir à HONNORAT Michèle
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à CAZERES Benoit (pour les rapports n° 7 à 22 – n° 25 à 27 – n° 30 à 34)
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel
DE SOUZA Benoit a donné pouvoir à PAIRE Marie-Claude
DOMINICI Pascale a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à PEREIRA Georges
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29)
PARIS Mireille a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
SEVENIER Jean a donné pouvoir à MOLINARI Frédéric
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

Etaient excusés :

BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, ESTIENNE Claude, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SEJOURNE Daniel, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

Monsieur BONDIL Marc, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération a confié par délégation de service public l'exploitation du cinéma situé dans le Centre Culturel Simone Signoret à l'association le Cinématographe.

Dans le cadre du chantier de réhabilitation et de restructuration du Centre Culturel Simone Signoret, la collectivité a imposé à cet établissement une fermeture complète. Par délibération en date du 10 avril 2024, le conseil communautaire a décidé :

- D'exonérer l'association « le cinématographe » de la redevance due au titre de la concession de service public, au prorata temporis par 30^{ème} pour la période allant du 11 mars au 26 avril 2024 inclus soit 2 600 €
- D'indemniser l'association « le cinématographe » à hauteur de 23 500 € maximum pour la période de fermeture imprévue du 11 mars au 26 avril 2024 inclus, sur présentation des pièces justificatives du chômage partiel.
- Compte-tenu des contraintes et imprévus de chantier, le cinéma n'a pu rouvrir que le 10 mai 2024 (au lieu du 27 avril). Afin de ne pas pénaliser l'association de la fermeture supplémentaire qui lui a été imposée, et compte-tenu des pertes de chiffres d'affaires et de marges éventuelles estimées à partir du 27 avril, il est proposé d'indemniser l'association à hauteur de 6 641 € maximum, sur présentation des pièces justificatives du chômage partiel.

En outre, il est proposé d'exonérer le cinéma de la redevance de service public au prorata temporis soit 735 € pour la période 27 avril-9 mai.

Etant précisé que l'établissement sollicite le bénéfice du chômage partiel, ce dont il sera tenu compte lors du versement du solde de l'indemnisation.

Etant précisé que la période de fermeture indemnisée ne concerne que celle en lien direct avec les travaux imposés par Provence Alpes Agglomération,

Il est proposé :

- D'indemniser l'association Le Cinématographe à hauteur de 6 641€ maximum pour la période de fermeture imprévue du 27 avril au 9 mai 2024 inclus, sur présentation des pièces justificatives du chômage partiel,
- D'exonérer l'association Le Cinématographe (représentée par son Président en exercice Francis ANDREANI) de sa redevance de délégation de service public au prorata temporis pour la période allant du 27 avril 2024 au 8 mai inclus, soit la somme de 735 €,
- De charger Madame la Présidente ou son représentant de mettre en œuvre ces dispositions.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : 08 JUIL. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20240626-04_26062024